

AVIS PUBLIC

La Municipalité de Saint-Didace requiert des soumissions pour :

Réfection de voirie – Route 349 (phase 4) et chemin du Golf (phase 2)

Objet du contrat : la Municipalité projette d'effectuer des travaux de pavage (± 425 m) sur la route 349 et (± 250 m) sur le chemin du Golf et remplacer un ponceau sur le chemin du Golf. Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la municipalité en date du 6 juin 2024.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Date d'ouverture des soumissions : le mardi 16 juillet 2024 à 11 h 00.

Lieu du dépôt des soumissions : Municipalité de Saint-Didace, A/S de Mme Chantale Dufort, 380 rue Principale, Saint-Didace, Québec, J0K 2G0.

La présente offre est conditionnelle à l'acceptation de la programmation de travaux # 6 par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le ministère des Transport et de la Mobilité durable (MTQ) soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe et la contribution du Québec (TECQ 2019-2024).

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à Saint-Didace, ce 20 juin 2024.

Chantale Dufort

Directrice générale et greffière-trésorière

rantale Dufat da

Municipalité de Saint-Didace